

EN AVRIL, ON AMPLIFIE ■ Grèves, AG et suites

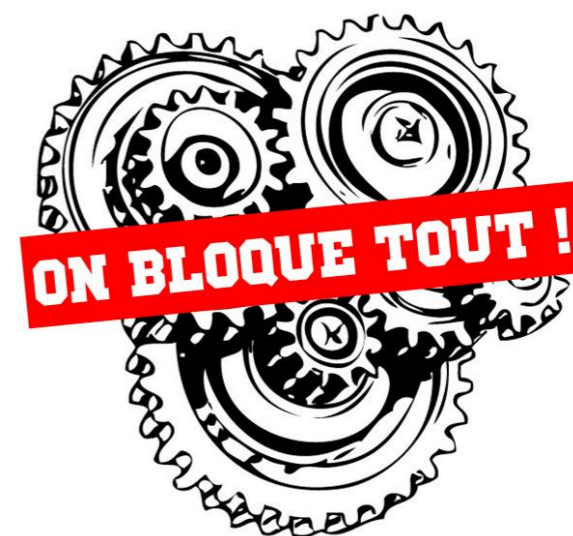
Nous ne voulons pas de cette société-là ! Le projet de loi Travail va dans le sens contraire des intérêts des salarié-e-s, il est à l'opposé d'une société solidaire et égalitaire. Il veut : faciliter les licenciements collectifs ou individuels alors que nous voulons garantir le droit à l'emploi et au revenu ; remettre en cause les 35h via les accords d'entreprise alors que nous voulons la baisse du temps de travail pour travailler moins, mieux et tou-te-s ; remettre en cause la hiérarchie des normes pour soumettre toujours davantage les salarié-e-s à leurs patron-ne-s.

Depuis début mars, un mouvement profond est en marche. Des millions de personnes se sont mobilisées le 9 mars, le 31 mars, le 9 avril. La lutte prend des formes multiples. Les occupations de places à la recherche de formes d'organisations autogérées participent de la lutte en cours. Les initiatives des AG et coordinations étudiantes se poursuivent, les prochaines actions coordonnées auront lieu les 12, 14 et 20 avril : soyons-y nombreux, par la grève et dans les manifestations ! Nos préavis de grève couvrent tous les personnels tous les jours.

La grève pour gagner. L'intersyndicale nationale CGT/FO/FSU/SUD-Solidaires/UNEF/UNL/FIDL appelle à faire grève et manifester le 28 avril. Après le test réussi de la grève du 31 mars, il s'agit de passer à la vitesse supérieure. Cela demande d'être d'abord encore plus nombreux/ses dans la rue. Mais pour gagner, l'arme essentielle des travailleur/euse-s est la grève, à condition qu'elle entrave l'activité institutionnelle et économique. C'est pourquoi SUD éducation est signataire de l'appel « On bloque tout ! » lancé par 100 syndicalistes de toutes organisations appelant à reconduire les grèves. La fédération SUD éducation appelle à construire la grève reconductible sous le contrôle des grévistes.

PRIVÉ/PUBLIC ■ Même logique

Avec le projet de loi Travail, la hiérarchie des normes est inversée : un accord d'entreprise pourra s'appliquer même s'il est moins favorable que le code du travail. C'est un renversement de perspective désastreux pour les salarié-e-s du privé qui subiraient une précarisation sans précédent. Mais le projet de loi concerne aussi directement les salarié-e-s du public et de l'éducation. Il ouvre la voie à une remise en cause du statut de fonctionnaire au nom de « l'égalité de traitement » et nous sommes tous et toutes concerné-e-s via les attaques sur la santé au travail. Les contrats de droit privé dans l'Éducation nationale relèvent totalement de cette loi. Et ce projet fait écho à de nombreuses réformes ou projets en cours dans l'Éducation nationale : « l'autonomie » (des universités, des lycées, et maintenant des collèges) généralise la concurrence et augmente les inégalités, comme la réforme des rythmes scolaires. Cette libéralisation a pour conséquences l'augmentation de la charge de travail des personnels, une austérité et une précarisation accrue.



POUR VOUS TENIR
AU COURANT DES LUTTES,
DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE :
WWW.SUDEDUCATION.ORG